

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024

Le lundi 21 octobre 2024 à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
Sous la présidence de Jean-François CASTELLANO, maire,
Après convocation régulière effectuée le 12 octobre 2024.

15 Conseillers en exercice	P / A / E / DPv	Pouvoir reçu de	Secrétaire de séance
Sylvie BERTHEAU	présente		
Sylvie BLONDELET	présente		
Gérard BORDU	présent		
Virginie CADETE	présente		
Jean-François CASTELLANO	présent		
Nina COUILLAUT	présente		
Anthony DEVERREWAERE	excusé		
Eddy DUMERY	présent		
Patricia FROT	présente		
Christian HAYEZ	présent		☒
Annie LAHIRE	présente		
Pascal VIGUIE	présent		
David BAILLY	présent		
Pascale DAREAU	présente		
Jean-Claude SCOUBE	présent		
<u>Nombre de Conseillers présents</u>	14	<u>Nombre de Conseillers votants</u>	14

Frais de scolarité / convention avec l'école de Léré :

Par 14 voix pour, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la convention établie entre les communes de Léré et Sury près Léré pour calculer sur la base de l'Indice des prix à la consommation harmonisé le coût de fonctionnement pour un élève.

Suppression des plans d'alignements :

Par 14 voix pour, le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'abrogation des alignements sur la commune.

L'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines. Plusieurs routes sont concernées : la départementale RD 751 et six voies communales.

Modification du temps de travail d'un agent :

Par 14 voix pour, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la suppression de poste d'un agent à 19/35^{ème} et la création de poste d'un agent à 15/35^{ème} concernant Mme Catherine THOLON qui nécessitera une réorganisation. Ce mouvement permettra d'octroyer plus de temps au profit du syndicat mixte d'adduction en eau potable. Un suivi sera réalisé pour assurer le maintien des quotes-parts du secrétariat.

Demandes de subventions :

Par 14 voix pour, le conseil municipal attribue une subvention d'un montant de 300€ au profit de la Maison de la Loire du Cher

Par 12 voix pour, le conseil municipal attribue une subvention d'un montant de 500€ au profit de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Léré. M. Jean-François CASTELLANO, M Eddy DUMERY ne participent pas au vote.

Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service 2023 :

Le conseil municipal est informé des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable :

- 20 communes sont propriétaires du réseau,
- Plus de 12 000 habitants sont concernés pour 7366 abonnés (compteurs)
- Toutes les analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé sont conformes pour l'année écoulée
- Le coût du m³ est actuellement de 2.88 €

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024

- 2 nouvelles communes seront adhérentes au 1^{er} janvier 2025 : Vailly sur Sauldre et Menetou-Râtel
- La gestion et l'entretien sont réalisés par l'entreprise SAUR

Le conseil municipal est informé des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif :

- 2 communes sont propriétaires du réseau Léré et Sury près Léré
- 1645 habitants sont concernés
- Presque 20 km de canalisations sont nécessaires pour le bon fonctionnement. Deux postes de relevage sont nécessaires pour certains tronçons de Sury près Léré
- La gestion et l'entretien sont réalisés par l'entreprise SAUR
- Le coût du m³ est actuellement de 2.82 €

- Des travaux seront nécessaires sur les rues de Bretagne et de Savigny en 2025. Certains tronçons nécessiteront du chemisage par l'intérieur des tuyauteries, d'autres nécessiteront le retrait de la voie de roulement. Les travaux et la remise en état sont à la charge du syndicat, auquel la commune est adhérente.

M le Maire remercie M Viguié (Pdt des syndicats) pour les deux informations présentées au conseil.

Ces rapports sont publics et disponibles pour la consultation en mairie.

Questions diverses :

L'APCS remercie la municipalité pour les travaux réalisés suite aux dégâts des eaux de la toiture.

La commission voirie a proposé la mise en place de miroir sur certains carrefours. La vigilance de chacun est nécessaire car l'outil miroir n'est pas vu par tous comme étant une sécurité. C'est un outil de réflexion car les distances ne sont pas facilement perceptibles. M le Maire décide d'investir dans l'achat d'un miroir pour le positionner au carrefour de Montrafault. Une demande doit cependant être faite auprès d'ENEDIS dans l'éventualité d'utiliser un poteau déjà existant. En cas de refus, la commune investira dans la fourniture et l'installation d'un poteau. Un achat sera également fait avec un panneau complémentaire qui portera la mention « véhicule = danger ».

Maison des Assistantes Maternelles : Le projet se poursuit pour réaliser la création de 16 places d'accueil encadrées par 4 assistantes maternelles en simultané. Plusieurs subventions sont à l'étude pour la mise en œuvre de la MAM, les travaux de rénovation et de sécurisation. Une architecte est intervenue samedi 19 octobre pour réaliser un diagnostic complet du bâtiment et pour réaliser le métrage des pièces existantes. L'objectif principal pour les attributions de subventions est d'avoir déposé le dossier de candidature avec une association d'assistantes maternelles pour décembre 2024 auprès de la CAF. La consultation locale fait état d'une association constituée de 3 assistantes maternelles.

Un exercice de crise sera réalisé les 21 et 22 novembre prochain par les pouvoirs publics, des services de l'Etat, des collectivités, certaines écoles et l'exploitant de la centrale nucléaire de Belleville sur Loire. Ces journées en particulier, mais aussi sur l'ensemble de la semaine, des manœuvres de véhicules lourds et légers, mais aussi d'hélicoptères auront lieu dans le secteur. La commune s'est proposée auprès de la préfecture pour accueillir plusieurs sites. La halle couverte, son parking, la moitié du parking voisin et la salle des fêtes seront en particulier mis à disposition. Il est porté à la connaissance du conseil municipal que dans le cas d'une crise réelle, les moyens ici mis en œuvre ne le seraient pas forcément dans un secteur si proche du CNPE. Les postes de commandement rapprochés sont prédéfinis à Boulleret et Briare.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales : il est porté à la connaissance du conseil municipal du montant exact, transmis par la préfecture : 31 394 € seront

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024

redistribués dans ce fond par la commune en 2024, l'année précédente le montant était de 32 499 €. Ce fonds national sert à aider les communes qui ont peu de recettes.

Par message électronique, M Becuau demande pourquoi il y a une différence entre les subventions versées aux sociétés de chasse l'APCS (et sous-entendu celle du Perdreau). M le Maire répond qu'il n'y a pas eu d'attribution de subvention à la Société du Perdreau depuis plusieurs années et qu'à ce titre il ne comprend pas cette question. Depuis 2020 à minima, la société de chasse le Perdreau n'a rédigé de demande de subvention.

M le Maire a été sollicité par l'un des adhérents de cette société sur la possibilité de redistribuer les parcelles en bail pour la chasse. La réponse apportée est qu'un bail est en cours entre la municipalité et l'APCS. Ce dernier est valable jusqu'en juin 2030, il ne sera pas modifié d'ici là.

Le site internet de la commune a subi un rafraîchissement notable grâce à la contribution volontaire d'un administré. M Duportal est donc remercié par le conseil municipal pour le travail réalisé. Cela permet d'améliorer la visibilité des articles présentés.

Les loyers de la Gendarmerie / PSPG : un conseiller municipal a sollicité le député de la circonscription M Cormier-Boulligeon concernant les annonces faites par l'état sur le report du paiement des loyers par la Gendarmerie Nationale. Il s'avère que le loyer pour les logements de Sury près Léré ne sont pas honorés actuellement après vérification avec les finances publiques. 166 000 € sont concernés pour cette fin d'année. M le Maire a demandé l'appui des sénateurs pour porter cette question aux ministres concernés. Des réponses orales ont été transmises dans la suite des annonces des ministres de l'Intérieur et des Comptes-publics. Un règlement devrait avoir lieu entre décembre et janvier selon le préfet du Cher, également sollicité. Les associations de maires de France et des maires ruraux ont également été saisis. Quelques communes du département sont concernées.

L'un de nos agents techniques a fait valoir son droit à la retraite à compter du 1 janvier 2026. Pour autant, il bénéficie de congés et sera absent à compter du printemps 2025. Le conseil municipal est donc informé que des démarches sont en cours pour organiser une prestation, dont les détails sont à préciser avant la fin d'année en cours.

Tour de table :

Mme Cadete réunira les membres de la commission animation ce mardi 22 octobre pour évoquer les sujets de fin d'année que sont : le concert au profit du Téléthon, à l'église le dimanche 24 novembre à 15h30, le marché de Noël suivi d'un feu d'artifice le dimanche 1^{er} décembre à la Halle Couverte, la distribution du colis des aînés avec le comité des Fêtes le samedi 7 décembre. Le repas des aînés c'est bien déroulé avec l'intervention des gendarmes, prélude d'une information destinée au plus grand nombre, portant sur les arnaques. Cette présentation aura lieu mardi 10 décembre à 9h à la salle des fêtes. Le spectacle des Petites Cruautés VADE RETRO a rencontré son public avec une cinquantaine de participants.

Mme Blondelet demande la présence des motos électriques de la gendarmerie financées par les communes de Belleville sur Loire, Léré et Sury près Léré sur notre secteur. La réponse a été donnée lors de l'inauguration de la brigade mobile de Belleville. Les gendarmes sont en attente d'avoir les qualifications (permis de conduire) permettant de les utiliser.

Des jeux neufs ont été achetés à prix cassés lors de la liquidation d'un stock au Grand Carrousel de Cosne ; ils sont attribués à la médiathèque dans le cadre de son projet de prêts de boîtes de jeux.

M le Maire informe que la boîte à livre, historiquement présente dans le Jardin de Fernand autour des jeux à l'arrière de la mairie, a été rénovée et qu'elle sera installée à proximité de l'abri à vélos, entre la médiathèque et la mairie.

M Vigié informe que le service des routes du département est venu retirer les branches présentes devant le pont de la balance sur la route de Belleville. Cependant, la partie immergée sous le pont n'a pas été curée. En 2001, des pluies importantes avaient provoqué l'obstruction du pont et l'inondation d'habitations rue de Bretagne et d'une partie de la route départementale.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024

Un cahier des charges a été rédigé pour définir le périmètre d'intervention des sociétés de nettoyages des locaux. Elles seront prochainement sollicitées dans le cadre du renouvellement de contrat.

M Bailly engagera la commande de bâches et de matériels accessoires nécessaires à la réalisation de cloisons au bénéfice de la Halle Couverte. Ces équipements amovibles auront pour mission de couper le vent.

M Bordu explique que des devis ont été acceptés pour le curage de fossés, arasements, de curage du fossé de la route de l'Acachat, de busage au lieu-dit les Doignes. Que la création de regards de visite au rond-point de la rue de Bretagne soit nécessaire et que le retrait d'un arbre chez un particulier sera lancé pour éviter que les racines ne viennent de nouveau obstruer la conduite d'eau pluviale.

Certains travaux sont repoussés en 2025 pour permettre d'absorber une éventuelle difficulté financière au vu des loyers impayés.

Des quads roulent à une allure excessive dans la commune et dégradent les chemins ces derniers temps.

Mme Dareau présente le projet des voitures AMI qui avaient été proposé lors du dernier marché de septembre. Ces véhicules permettent de mettre à disposition un véhicule sans permis pour se déplacer dans le secteur. Les détails de la convention doivent être demandés. A noter qu'une voiture électrique en autopartage, avec permis, sera mise à disposition avec la participation de la région à l'année courant 2025.

Mme Couillaut informe qu'elle a été élue présidente de l'association des parents d'élèves des P'tits Loup Léré Sury.

Mme Frot retrace la visio-conférence suivie sur le village Atom'investigation. Il se déroulera au complexe sportif de Belleville sur Loire. A destination des élus le mercredi 6 novembre matin sous forme d'exercice de crise nucléaire. A destination du grand public dès la matinée et pour le reste de la journée du mercredi ; 18 ateliers présenteront les enjeux du domaine nucléaire. Animés par les agences de l'état, le producteur d'électricité et plusieurs services publics. Les journées des 7 et 8 novembre seront dédiées au passage des écoles.

Les marquages routiers de certains passages piétons s'effacent et demandent à être rénovés. Cette demande est prise en compte pour l'exercice budgétaire suivant.

M Hayez informe des travaux réalisés dans les logements de la commune : rénovation de la ventilation au restaurant, renforcement de l'isolation des combles du bâtiment occupé par l'ADMR et dans un logement rue de l'église. Des travaux de démaillage ont eu lieu au cimetière et sur le toit de la sacristie. Des devis sont demandés pour l'abri bus l'année prochaine par exemple. Les travaux de l'extension de la boulangerie ont débuté et sont suivis par des réunions de chantiers toutes les semaines avec l'architecte et les entrepreneurs. Le passage d'un véhicule d'information sur l'évolution du PLUI a été apprécié lors du marché de Léré. Des administrés sont ensuite venus en mairie pour inscrire leurs remarques sur le registre de concertations afin que leurs éléments soient pris en compte. Le passage en LED des hameaux est en cours, les éclairages publics du PSPG sont désormais aussi équipés. Il reste quelques points à la marge à remplacer.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 4 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Fait à Sury près Léré, le 22 octobre 2024.

Le Maire

Jean-François CASTELLANO



Le secrétaire de séance

Christian HAYEZ

